

Colloque

Mercredi 16 octobre 2019

Priorité **Prévention**L'affaire de toutes les politiques publiques

Lucie PIGNON
Responsable prévention
CPAM des Flandres





Une expérimentation de prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants de 3 à 8 ans

Contexte règlementaire

LFSS 2016 Article 68 Possibilité de mener des expérimentations visant à améliorer la prise en charge et le suivi des enfants de 3 à 8 ans et leur famille

chez lesquels **le médecin a repéré un risque d'obésité**, tel que défini par les recommandations de la HAS

en mettant en place une prise en charge pluridisciplinaire

LFSS 2018 Article 51

→ Intégration de MRTC dans le dispositif d'innovation en santé créé par l'article 51 :

Possibilité de mener des expérimentations visant à expérimenter des organisations innovantes

faisant appel à des modes de financements et d'organisation inédits permettant de décloisonner le système de santé français et d'inciter à la coopération entre les acteurs.

→ Une expérimentation reprise dans le plan national de santé publique

OBJECTIF: permettre une prise en charge **précoce**, **pluridisciplinaire**, **gratuite et adaptée aux besoins**, pour les enfants de 3 à 8 ans à risque d'obésité et leur entourage, grâce à la mise en place d'un forfait spécifique

Dans 3 zones géographiques







UNE OFFRE
POUR LE MÉDECIN QUI SUIT
L'ENFANT

MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT

- · Au sein de structures habilitées
- Par des professionnels de santé et psychologues
- Permet la prise en charge de <u>prestations habituellement non remboursées par</u> l'Assurance Maladie

PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE



GRATUITE ET PERSONNALISEE

1^{re} année

± unified

3 bilans

- 1 bilan diététique (systématique),
- 1 bilan psychologique (selon besoin)
- **1 bilan d'activité physique** (selon besoin)

6 consultations de suivi

(d'emblée ou dans un second temps)

diététique et/ou psychologique

Renouvellement possible

12 consultations de suivi (maximum et selon besoin)

diététique et/ou psychologique

Les acteurs de l'expérimentation

MEDECIN QUI SUIT L'ENFANT = L'ACTEUR CENTRAL

QUI ? 1 MÉDECIN GÉNÉRALISTE, 1 PÉDIATRE LIBERAL,

1 MÉDECIN DE CENTRE DE SANTÉ OU 1 MÉDECIN DE PMI

QUEL EST SON RÔLE ? IL EST À L'INITIATIVE DE L'ORIENTATION DANS LE DISPOSITIF ET IL COORDONNE TOUTE LA PRISE EN CHARGE :

- **Repère** les enfants pouvant bénéficier de cette expérimentation,
- Explique et propose la prise en charge,
- **Prescrit** la prise en charge selon les besoins de l'enfant et de son entourage,
- Oriente l'enfant et sa famille vers une des structures habilitées,
- Assure le suivi de l'enfant et de sa famille, coordonne la prise en charge à l'aide des comptes rendus adressés par les professionnels des structures

PRESCRIPTION





LES STRUCTURES SELECTIONNEES

CENTRES DE SANTÉ, MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, ASSOCIATIONS...

SÉLECTIONNÉES PAR UN APPEL À CANDIDATURE SUR LA BASE D'UN CAHIER DES CHARGES

CONVENTIONNÉES AVEC LA CAISSE D'ASSURANCE
MALADIE ET L'ARS

METTENT EN ŒUVRE LA PRISE EN CHARGE
PLURIDISCIPLINAIRE PRESCRITE PAR LE MÉDECIN
(BILANS ET CONSULTATIONS DE SUIVI)

ASSURE LE RECUEIL DES DONNÉES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DANS LE SYSTÈME DE GESTION D'ÉTUDE « MRTC » DÉVELOPPÉ POUR L'EXPÉRIMENTATION

Structures sélectionnées pour la mise en œuvre de la prise en charge

- → 33 lors du 1er appel à candidature en 2017
- → 15 lors du 2nd appel à candidature en 2019

Nord-Pas-de-Calais

Seine-Saint-Denis

La Réunion

30

20 MSP, **5** réseaux de santé,

- **2** associations, **1** centre spécialisé d'obésité,
- 2 établissements de santé

14

11 centres de santémunicipaux, 1 association,1 établissement de santé,1 centre médico-sportif

4

2 MSP, 1 réseau de santé,1 réseau pédiatrique

→ 1371 enfants inclus au 26 septembre (début inclusion 15 février 2018)



